



## 1. CONDITIONS D'ADMISSION

Être titulaire d'un bac général – STMG – PRO, avec deux langues vivantes dont l'anglais (bonnes bases indispensables).

## 2. MODALITÉS D'INSCRIPTION

La demande d'admission en 1<sup>ère</sup> année s'effectue sur Internet, par la procédure nationale de recrutement informatisée (site Parcoursup).

## 3. MONTANT DE LA SCOLARITÉ – CONTRIBUTION FAMILIALE

Les frais de dossier, non remboursables, s'élèvent à 50 €.

La contribution familiale permet de couvrir les dépenses qui incombent à l'Association Educative et Scolaire La Salle de Saint-Étienne et entre autres les équipements pédagogiques, les loyers, les travaux d'aménagement et d'entretien. L'établissement étant sous contrat d'association avec l'État, les autres frais, et notamment la rémunération des enseignants et les frais de fonctionnement, sont à la charge des pouvoirs publics.

Le montant des frais de scolarité pour l'année 2022-2023 s'élève à 1590 €. Il est possible de demander un prélèvement mensuel. Un acompte de 160 € est demandé au moment de l'inscription, le solde peut être réglé en plusieurs mensualités.

*NB : les difficultés financières ne doivent pas être un obstacle à l'inscription en enseignement supérieur. En cas de problème, ne pas hésiter à nous consulter.*

## 4. BOURSES

Le Campus La Salle est habilité à recevoir les boursiers nationaux. L'étudiant doit faire une demande auprès du CROUS entre janvier et mai sur le site [www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr), en saisissant son dossier social étudiant sur l'onglet [messervices.etudiants.gouv.fr](http://messervices.etudiants.gouv.fr), cette demande est à renouveler chaque année.

L'étudiant en BTS Commerce International peut également bénéficier d'une bourse spécifique pour l'aide au financement de son stage à l'étranger (bourse régionale, ERASMUS+, OFAJ).

## 5. ASSURANCE SCOLAIRE

Les étudiants scolarisés au Campus La Salle sont assurés par le « Service des Assurances F.E.C. Cette assurance couvre les séjours dans le monde entier.

## 6. SECURITE SOCIALE

Les étudiants relèvent obligatoirement du régime de la Sécurité Sociale de leurs parents. Ils n'ont aucune contribution complémentaire à payer.

## 7. RESTAURATION

Le Campus La Salle offre à tous les étudiants la possibilité de prendre les repas de midi à la cafétéria du campus la Salle de Saint-Étienne. L'étudiant de BTS, de par son statut, a également accès aux restaurants universitaires.

## 8. LOGEMENT

Le Campus La Salle Saint-Étienne possède une résidence pour étudiants ouverte à tous les étudiants du Campus. Elle est formée de quelques appartements mis en location (possibilité d'ALS). Pour tout renseignement, contacter Monsieur AILLET ([m.aillet@lasalle42.fr](mailto:m.aillet@lasalle42.fr)). D'autre part, de nombreuses résidences étudiantes se trouvent à proximité du Campus La Salle.

## 9. CONTACTS

Secrétariat de l'enseignement supérieur : Sandrine HAVERBEKE : [s.haverbeke@lasalle42.fr](mailto:s.haverbeke@lasalle42.fr)

Responsabilité pédagogique du BTS CI : Jeanne SHARKEY : [j.sharkey@lasalle42.fr](mailto:j.sharkey@lasalle42.fr)